



Rapport d'activités Juillet 2014

Sommaire

Points principaux	1
1 Relations extérieures	2
2 Investigations.....	2
3 Opérations	2
4 Département juridique	3
5 Média	3
6 Conclusion	3

Points principaux

- Arrestation d'un braconnier d'éléphant.
- Condamnations de 2 dealers (chimpanzé + éléphant) à Kankan .
- Enquête et identification d'un réseau de trafic d'ivoire.



1 Relations extérieures

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 1. Les points focaux de la criminalité fauniques et deux membres de l'USAID à l'ambassade des USA en Guinée
Le directeur général de l'Office Guinéenne des Parcs et réserves;
 2. Le point focal de la convention CITES;
 3. Le substitut du procureur de la république du tribunal de première instance de Kaloum
 4. Les autorités administratives, judiciaires et environnementales de la région administratives de Kankan.

2 Investigations

- Quelques trafiquants de grande envergure ont été repérés et des missions d'investigation ont été planifiées sur le trafic d'ivoire, des oiseaux à Conakry et de la viande de brousse. Pendant le mois de Juillet 2014, le département d'investigation a mené plusieurs enquêtes dont les plus importantes sont celles concernant un trafiquant d'ivoire, de 4 trafiquants de viande de brousse sur un marché de Conakry et 3 trafiquants d'oiseaux à Conakry également.

3 Opérations

- **Une seule opération a eu lieu :**

Dans la journée du 03 juillet 2014, une mission mixte : Le Ministère de l'Environnement et la Compagnie de la Gendarmerie Nationale de Kankan, ont procédé à l'arrestation dans la sous-préfecture de Boula, d'un présumé braconnier, nommé Sékou Doumbouya pour l'abattage d'un éléphant. Il a été transporté à la Gendarmerie de Kankan à des fins d'audition et de mise en garde à vue avant d'être placé sous mandat de dépôt.



4 Département juridique

- **Concernant l'affaire chimpanzé :** M. Kamissoko a été poursuivi pour capture et détention illégale d'espèce animale intégralement protégée. L'audience a effectivement eu lieu le 02 juin et le prévenu a été reconnu coupable et condamné - par application de l'article 161 du code faunique- à six (6) mois de prison ferme, 100.000 GNF d'amende et 5.000.000 GNF à titre de dommage et intérêt.



- **Concernant l'affaire d'abattage d'éléphant** : M Sekou Doumbouya a été poursuivi pour abattage d'espèce animale intégralement protégée et l'audience a eu lieu le 14 juillet 2014. Le tribunal a retenu le prévenu dans les liens de la culpabilité et l'a condamné à 1 an de prison ferme, 150.000 GNF d'amende et 10 millions GNF de dommages et intérêts au profit du Ministère de l'environnement. Cette décision est la plus forte sanction prévue par le code faunique Guinéen et c'est la première fois qu'elle est infligée à un braconnier.



5 Média

- Production de 5 pièces médiatiques dans la presse guinéenne ainsi qu'une émission à la radio au sujet de l'opération d'arrestation du trafiquant de chimpanzé à Kankan.
- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse écrite : (Chimpanzé)

FAUNE TRAFIC

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE EN GUINEE

UN AUTRE COUP DE FILET REUSSI DU MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORÊTS APPUYÉ PAR LE PROJET GALF!

Ce lundi 23 juin 2014, lors d'une opération du Ministère en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts appuyé par le projet GALF (Guinée-Application de la loi faunique) et des autorités locales, M. Lancinet KAMISOKO a été arrêté en flagrant délit de détention et de tentative de vente d'un chimpanzé à Tokonou, une sous préfecture située quelque à 120 KM du centre ville de la ville de Kankan en périphérie du Parc National du Haut Niger.

Mis sous mandat de dépôt le lendemain, son procès à immédiatement commencé le Mercredi 02 juillet au Tribunal de Première Instance de Kankan. Dans cette opération, il faut souligner l'efficacité de toutes l'équipe et la collaboration du Procureur de la République de Kankan,



M. Abdoulaye Sampou qui est actuellement en charge du dossier de même que la Gendarmerie départementale de Kankan et le point focal national de lutte contre la criminalité faunique au près du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts. Ce dernier a fait le déplacement pour participer en personne à l'opération d'arrestation de ce présumé délinquant faunique. Cela dénote une fois de plus,

l'engagement des autorités guinéennes en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts à en finir une fois pour toutes avec le braconnage et le trafic de faune qui a terni l'image de marque du pays au niveau international (Sanction de la Guinée par la CITES en fait foi).

L'enquête du GALF a montré qu'il s'agit bien d'un grand braconnier reconnu par sa réputation dans la région de Kankan et qui serait impliqué dans la chasse et le commerce des chimpanzés depuis des années.

Il faisait son business devant les autorités locales Environnementales, administratives de écrit, fournissant même des chimpanzés à ses clients dans d'autres régions du pays. Le Parc National du Haut Niger est une source de chimpanzés pour les trafiquants de grande envergure, comme Ousmane Diallo, qui volent des chimpanzés de leur habitat naturels pour alimenter le trafic international de grands singes vivants en violation de la loi nationale et des conventions internationales en vigueur, notamment la CITES.

Il existe des liens entre ces grands braconniers comme M. Kamisoko et ces dealers internationaux à travers le monde. Il faut dire que l'Etat Guinéen déploie actuellement d'énormes efforts pour lutter contre ce qu'on qualifie de "la délinquance Environnementale" en général et celle faunique en particulier.



C'est d'ailleurs l'une des raisons de la création du corps des conservateurs de la nature bien que ce corps peine à être opérationnel sur le terrain avec très souvent de conflit de compétence entre ces gardes forestiers et les agents de la Gendarmerie Nationale pour des raisons de ressemblance de tenue.

Nous y reviendrons
Deba BARRY, du Projet GALF

COMMUNIQUE

Radio :

-RADIO RENAISSANCE FM avec le journaliste Alpha Mamadou Diallo (Traffic chimpanzé)

-RADIO SOLEIL FM avec le journaliste Raphael Golotha Lamah (Abattage éléphant)

Presse internet :

(Abattage éléphant)

<http://guineenews.org/2014/07/le-tribunal-de-kankan-condamne-un-chasseur-a-un-an-de-prison-ferme-pour-avoir-abattu-un-elephant/>

6 Conclusion

Le mois de juillet est marqué par l'arrestation de Mr Sekou Doumbouya pour abattage illégal d'éléphant et le jugement de Mr Kamissoko pour détention et commercialisation illégale de chimpanzés. Les deux procès ayant aboutis à des condamnations historiques en Guinée.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.